

Édit de création de l'Université de Corse
Ragguagli dell'Isola di Corsica per il mese di novembre 1764

Le palais destiné à notre Université ayant été entièrement remis en état, l'ouverture des écoles publiques a été fixée pour le trois du mois prochain. A cet effet, le 25 du mois courant a été publié par notre Suprême Gouvernement l'édit suivant :

Général et Suprême Conseil d'État Du Royaume de Corse

A nos peuples bien aimés :

Parmi les très importantes et pressantes préoccupations qu'implique le gouvernement des peuples confié à nos soins, une des principales a toujours été celle de procurer à la jeunesse de notre Royaume l'avantage public de s'instruire dans l'étude des sciences divines et humaines, en vue de la rendre encore plus utile au service de Dieu et de la patrie.

Le gouvernement génois, parmi les maximes de sa barbarie et détestable politique, avec laquelle il dirigeait ces populations, s'est toujours appliqué à les maintenir dans l'inculture et dans l'ignorance : et alors que partout les sciences fleurissaient et avaient même un prix particulier dans les nations voisines et que quelques-uns de nos nationaux avaient même été choisis grâce à la générosité des princes d'Italie pour soutenir la haute réputation d'enseignement des chaires les plus prestigieuses dans les villes de Rome, de Pise et de Padoue, nous dans le même temps nous étions misérablement contraints à voir en Corse les plus sublimes et les plus pénétrants génies que la nature produit à chaque époque et qui ont été fort nombreux sous nos cieux de tous temps, condamnés ou à languir sans culture et se consumer dans l'obscurité, et dans l'oisiveté, ou à rechercher à grands frais par delà les mers en diverses contrées d'Europe cette possibilité de s'éduquer, qu'il ne leur était pas possible de recevoir dans leur patrie.

Mais la providence, qui si souvent nous a montré les marques les plus sensibles de sa protection, a en grande partie dissipé ce nuage d'ignorance, qui avec une constante injustice nous recouvrait, et nous sommes maintenant en mesure de détromper le monde : la Corse n'est pas ce barbare pays, ennemi des études et des sciences, comme voulaient le faire croire les Génois.

L'objet de cet édit est de faire connaître à nos peuples tant aimés que cette université désirée depuis tant de temps et dont la création a été repoussée par des circonstances malheureuses, s'ouvrira le trois janvier prochain dans cette cité de Corte, lieu choisi au cours de l'ultime Consulta Generale du mois de mai passé, comme le plus commode à toute la nation. Cette œuvre si salutaire, et si clairement désirée par nos populations, n'aura pas en ses débuts toute la perfection, à laquelle (comme toutes nos autres affaires, qui nées à partir de petits commencements, lorsqu'elles sont guidées par le zèle et par la justice, connaissent de très notables accroissements) elle pourra parvenir avec le temps. Il nous suffit pour l'heure, que soient créées les écoles les plus nécessaires et les mieux adaptées aux besoins présents de nos peuples.

A cet effet nous avons choisi les meilleurs professeurs et les plus accrédités, qui sont non seulement les plus méritants de la nation, à de nombreux titres, mais sont aussi portés par un pur et sincère zèle pour le bien public et non par avidité de lucre ou par attrait de vanité. Aussi emploieront-ils du mieux qu'ils peuvent leurs fatigues studieuses à instruire de la façon la plus désirable la jeunesse, en enseignant tous les jours dans les écoles publiques de l'université les matières suivantes :

I. La théologie scolastique-dogmatique, une science où seront expliqués les principes de la religion et les doctrines de l'Église catholique de manière à la fois concise et solide. Le professeur fera par ailleurs une leçon hebdomadaire d'histoire ecclésiastique.

II. La théologie morale, qui précisera les préceptes et les règles les mieux établies de la morale chrétienne. Un jour de la semaine, on fera une conférence sur un cas pratique relatif à ces enseignements.

III. Le droit civil et canonique, où l'on expliquera l'origine et le véritable esprit des lois pour qu'on puisse en faire le meilleur usage.

IV L'éthique, une science très utile afin d'apprendre les règles des bonnes mœurs et la manière de bien se comporter dans les différents emplois de la société civile, et qui embrassera également la connaissance du droit de la nature et des gens.

V. La philosophie, enseignée selon les méthodes les plus reconnues des philosophes modernes, et le même professeur dispensera aussi les principes des mathématiques.

VI. La rhétorique.

VIII. Il sera en outre possible de recevoir un enseignement de droit civil et criminel en langue vulgaire.

Les heures des différents cours seront programmées de sorte que, celui qui le voudra pourra suivre le même jour plusieurs leçons. La méthode d'enseignement, suivie par les professeurs, permettra même à celui qui ne possède qu'une connaissance médiocre en latin de suivre les cours.

Nous invitons tous les jeunes étudiants de notre Royaume tant réguliers que séculiers à profiter de cette occasion si avantageuse que nous leur offrons et surtout nous désirons nous persuader qu'avec la plus grande ardeur et en très grand nombre les jeunes gens des familles les plus remarquables et les plus riches voudront y concourir - vers eux est principalement dirigée notre attention -. Nous nous appliquerons particulièrement à ce que leurs écoles leur fournissent les connaissances nécessaires afin de les habiliter aux charges publiques de conseillers d'État, de présidents, d'auditeurs et de conseillers des juridictions et des provinces et aux autres emplois de la nation, auxquels ils ont le droit particulier d'aspirer, et ils doivent montrer dans le même temps un engagement fort pour se distinguer dans la culture des belles lettres, afin d'être capables de soutenir ces emplois avec dignité. En outre, placés dans l'entourage du Suprême Gouvernement, et auprès de Son Excellence Monsieur le Général ils seront de même en situation de donner la mesure de leur valeur et de leur bravoure dans toutes les occasions qui se présenteront pour le service de leur patrie. Et afin d'exciter encore plus leur émulation, pour toujours plus développer les études publiques, et favoriser celui qui les cultive, suivant en cela et les principes des gouvernements les plus sages, nous prendrons les mesures les plus efficaces pour que, aux charges tant civiles qu'ecclésiastiques de notre Royaume, soient toujours préférés ceux qui auront avec succès accompli, ou qui accompliront au cours de l'année, leurs études dans notre université. Et puisque nous sommes frappés de voir chaque année sortir du Royaume un nombre trop important de nos ecclésiastiques pour passer en terre ferme, afin d'y accomplir leurs études, cet argument n'étant plus recevable, nous faisons savoir qu'à l'avenir les passeports pour la terre ferme ne seront pas renouvelés.

On prendra enfin les mesures adaptées pour donner aux jeunes étudiants toutes les plus grandes facilités dans cette cité, et cela au moindre coût possible, tant en ce qui concerne le logement que le coût de la vie, et nous nous appliquerons à trouver les moyens les plus propres pour suppléer d'une manière ou d'une autre à la subsistance des étudiants les plus pauvres.

Et pour que notre édit parvienne à la connaissance de tous, nous désirons, etc.

Professeurs de l'Université

En théologie élémentaire dogmatique : Le très révérend père Buonfiglio Guelfucci de Belgodere de l'ordre des servites de Marie, maître en théologie sacrée et théologien de la nation.

En théologie morale : Le très révérend père Angelo Stefani de Venaco, ex provincial des mineurs capucins, professeur de théologie.

En institution civile et canonique et en éthique : Le très révérend père Francesco Antonio Mariani de Corbara, ex provincial des mineurs observantins, lecteur retraité en théologie sacrée à l'université d'Alcala, ancien secrétaire général, et chronologiste de son ordre, et académicien de feu Benoît XIV dans l'académie des conciles, recteur de l'université.

En philosophie et mathématiques : Le très révérend père Leonardo Grimaldi de Campoloro, ex provincial des mineurs observantins, lecteur retraité en théologie sacrée et théologien de la nation.

En rhétorique : Le très révérend père Giovan Battista Ferdinandi de Brando, capucin, professeur de théologie.